



FICHE D'INSCRIPTION TAE ANNÉE SCOLAIRE 2022

Chère famille,

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, il est proposé aux familles des Temps d'Activités Extra-scolaire (TAE) qui se dérouleront le mercredi matin de 9H à 12h00. Pour inscrire votre(s) enfant (s), veuillez compléter :

- le coupon-réponse ci-dessous confirmant la participation de votre(s) enfant (s) au TAE et l'acceptation des modalités de paiement.
- Remettre un dossier d'inscription IFAC complet comprenant notamment votre attestation CAF mentionnant votre numéro allocataire et votre quotient familial. (Ce document est nécessaire afin de pouvoir vous appliquer la tarification correspondante à vos revenus).

 Coupon réponse à remettre au plus vite : à Mme PARADIS Audrey Directrice de l'Accueil de Loisirs.

Je soussigné(e), Mme/M. (rayer la mention inutile et renseigner votre nom et prénom) :

Atteste accepter les nouvelles modalités de paiement pour la participation au TAE indiqué ci-dessous :

QF	Tarification par période
≤ 1 000	5€
≥ 1 001	7€

et souhaite confirmer la/les périodes suivantes (renseigner les nom(s), prénom(s) et classes des enfants dont vous êtes légalement responsable) :

<i>1^{ère} Période 2022-2023</i>		
Du 07/09/2022 au 16/12/2022*		
Nom	Prénom	Classe

<i>2^{ème} Période 2022-2023</i>		
du 02/01/2023 au 31/03//2023*		
Nom	Prénom	Classe

<i>3^{ème} Période 2022-2023</i>		
Du 03/04/2023 au 06/07/2023*		
Nom	Prénom	Classe

**Sous-réserve des dates de vacances scolaires.*

Attention l'accueil de votre enfant pour l'année 2022-2023 est conditionné par le retour du coupon réponse et du dossier d'inscription IFAC Complet avec signature du règlement intérieur.

Date :

Signature des responsables légaux :